

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Mise au point sur les subventions salariales pour entreprises

**De nombreuses entreprises de Charlevoix
pourraient tomber entre les mailles du filet**

Charlevoix, le 2 avril 2020 - La Chambre de commerce de Charlevoix constate que les lacunes soulevées par la Fédération des Chambres de commerce du Québec dans le programme de subventions salariales pour les entreprises n'ont malheureusement pas été corrigées dans la mise au point effectuée hier par le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau. Bien que la Chambre salue ce programme qui alloue une subvention salariale de 75%, elle craint que des entreprises de Charlevoix puissent tomber entre les mailles du filet. D'ailleurs, la FCCQ et la Chambre de commerce de Charlevoix avaient également soulevé une préoccupation importante concernant un des critères d'admissibilité, soit une perte mensuelle de revenus de 30% occasionnée par la COVID-19.

La FCCQ et la Chambre de commerce de Charlevoix ont aussi pris note des commentaires indiquant que l'Agence du revenu du Canada (ARC) se concentrait présentement sur la gestion de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et que la gestion de la subvention salariale viendrait par la suite.

« Le besoin de liquidités est urgent et immédiat. Pour toutes les entreprises avec un cycle de facturation plus long, cette preuve de pertes de revenus de 30% par rapport aux revenus à pareille date l'année dernière sera ardue et potentiellement impossible, même si leurs pertes seront considérables » a ajouté Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Selon la Chambre de commerce de Charlevoix, il ne faut pas seulement regarder la colonne des revenus, mais aussi celle des dépenses. Plusieurs entreprises subissent actuellement une hausse des coûts de production importante. Pour des entreprises essentielles du secteur agroalimentaire, par exemple, les coûts de transport, de mesures sanitaires additionnelles ou les primes aux employés viennent accroître leurs dépenses. L'impact économique pour ces entreprises sera le même qu'une perte de revenus, mais elles pourraient ne pas être admissibles au programme de subventions salariales.

« Ces critères pourraient laisser de côté des entreprises en croissance ou encore des entreprises en démarrage, alors que notre tissu économique gravite autour de ces petites entreprises. Une jeune PME n'obtiendrait pas systématiquement 30% de perte de revenu par rapport à l'année précédente, mais ses problèmes de liquidité n'en seront pas moins grands » souligne Raphaël Dubois, président de la Chambre de commerce de Charlevoix.

« Il faut aussi considérer que les entreprises saisonnières, qui ont continué d'opérer jusqu'à l'annonce officielle de confinement pour tous, pourraient ne pas avoir droit à cette aide pour le premier mois, dans la mesure où leur revenu n'aurait baissé que d'environ 25% en mars. Pourtant, cette fin abrupte de saison sera dramatique pour ces nombreuses entreprises de notre territoire. Ce programme, aussi intéressant soit-il, a assurément besoin de flexibilité et de nuance » ajoute madame Johanne Côté, directrice générale de la Chambre régionale.

De plus, dans le texte publié hier, l'admissibilité des propriétaires qui sont aussi salariés de leur entreprise n'est clairement définie, alors que les personnes ayant un lien de dépense pourraient profiter de la mesure. Comme Charlevoix compte beaucoup d'entreprises familiales, la Chambre de commerce souhaite obtenir rapidement des précisions sur cet aspect.

« L'insistance sur les pénalités éventuelles qui seraient imposées aux entrepreneurs est également contreproductive. Je ne connais personne qui souhaite abuser du système, mais il faut assouplir les règles d'admissibilité pour que nos petites entreprises passent au travers, elles aussi », a conclu monsieur Dubois.

-30-

Source et informations :

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
B : 514 844-9571, poste 3242
C : 514 912-2639

Raphaël Dubois
Président
Chambre de commerce de Charlevoix
rdubois@accesconseil.com
C : 418 633-5394

Johanne Côté
Directrice générale
Chambre de commerce de Charlevoix
johanne.cote@creezdesliens.com
C : 418 435-1603

Merci à nos partenaires annuels

